

Décision

Générale

colonial

Décision n° 758 BUREAU DU PERSONNEL (ÉTAT)

n° 758

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 03/07/1960

Date de publication
30 juin 1960

Date du numéro
3 juillet 1960

TEXTE INTÉGRAL

M. Sauvageot (Henri), Attaché de la France d'Outre-Mer de 3° classe, 3° échelon (Cadre autonome) précédemment en service au Cercle de Djibouti, est affecté au titre de la représentation du pouvoir central, au Service des Affaires Administratives d'Etat. M. Sauvageot (Henri) assurera l'intérim du Service des Affaires Administratives d'Etat pendant l'absence de M. Fénard, chef titulaire de ce Service, actuellement en congé annuel. Pour compter du 1er juillet 1960, M. Sauvageot (Henri) sera pris en charge sur le Budget de l'Etat.